

---

**COMMUNIQUE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA RÉUNION  
KARTING-RELATION AVEC L'UFOLEP**

Le Comité directeur de la ligue a dû émettre un avis défavorable au roulage en sens inverse prévu lors de la manifestation UFOLEP prévue les 15 et 16 juin derniers et attirer l'attention des licenciés sur le fait que, pour des raisons d'assurance, les licenciés FFSA ne pouvaient rouler en même temps que des licenciés UFOLEP.

Pour rappel, l'homologation et le sens sont imposés par la FFSA qui est la seule habilitée à le faire (par délégation de l'Etat). Cette règle s'impose à tous (propriétaires de circuit, clubs FFSA, club UFOLEP, club loisir ou exploitants de karts de location).

De ce qui nous est rapporté, cet avis a été compris comme un nouvel acte querelleur et aurait interrogé beaucoup de nos licenciés karting sur la fin de ces querelles personnelles.

Nous tenons à informer les licenciés que notre comité directeur a décidé depuis un long moment de tourner le dos aux querelles qui ont trop longtemps duré. Néanmoins, nous ne pouvons pas faire autrement qu'appliquer notre réglementation fédérale qui sur certains aspects s'appliquent donc aux manifestations UFOLEP.

Nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt une proposition récente de dirigeants de l'association UFOLEP d'évoluer en une ASK.

Notre commission karting est ouverte à la discussion et aux échanges avec tous.

Soyez assurés que nous ferons toujours tout pour que le karting, notre passion commune, se développe à La Réunion

La ligue souhaite à tous un très bon Grand-Prix Karting de Saint-Pierre.

**Le Comité directeur**